

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024
DELIBERATION N° DE-2024-066

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART (à partir de la délibération DE-2024-055), M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SÉVILLA (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2024-056), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL (à partir de la délibération DE-2024-077), M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme DUPREUILH (à partir de la délibération DE-2024-055), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MEYZENC à Mme DURRUTY, M. ARCOUET à M. UGALDE, M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DELOBEL à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-076), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO, Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALQUIE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUHART (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2024-055), M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUPREUILH (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ESTEBAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : FINANCES – Soutien au monde associatif - Attribution de subventions.

Bayonne se caractérise par un tissu associatif extrêmement dense et diversifié, qui a forgé l'histoire de la cité.

Il fait toujours aujourd'hui sa richesse, sa singularité sur le territoire, son identité et sa fierté. Les acteurs associatifs assurent, sur le fondement du bénévolat, qu'il convient d'encourager et de valoriser, un rôle indispensable et stratégique :

- au service de la mixité sociale ;
- au service des valeurs citoyennes de tolérance, de respect et d'engagement ;
- au service de l'éducation, de la solidarité, de la cohésion et du bien-vivre ensemble à Bayonne.

Pleinement consciente de ces enjeux, la Ville développe une action importante au bénéfice de ce tissu associatif.

Sa politique se structure principalement autour de quatre axes :

- la mise à disposition d'outils efficaces et pertinents de développement de la vie associative dont la Maison des Associations ou encore la salle Albizia et les locaux du «3 Bis», maison des habitants des Hauts de Bayonne. Ces infrastructures concourent à l'accompagnement direct des associations et au développement de leurs actions ;
- l'aide au bon fonctionnement et à la gestion administrative, financière, opérationnelle avec le concours du Centre de Ressources à la Vie Associative (CRAVA), avec des outils favorisant la mutualisation des moyens, des équipements et des idées ;
- la valorisation des projets conduits par ces associations, de leur implication dans la ville, et du bénévolat, notamment au travers du forum des associations.

Un quatrième axe réside dans l'accompagnement financier de la Ville avec l'attribution de subventions régie par le règlement d'attribution des subventions en faveur des associations, adopté par délibération du Conseil municipal du 19 juillet 2018, qui permet de :

- délimiter le cadre général des interventions de la Ville de Bayonne vis-à-vis des porteurs de projets (mouvement associatif) ;
- contribuer à l'harmonisation des pratiques de gestion des subventions en rappelant les étapes incontournables d'un processus d'instruction ;
- contrôler l'engagement du bénéficiaire en termes d'actions.

L'ensemble des demandes des associations ont été étudiées en commission municipale « Vie associative » pour celles relevant de la culture, de la politique linguistique, du patrimoine, des sports et de l'enfance, jeunesse ou de l'éducation, et commission « Solidarité » pour celles relevant de la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des droits, santé et handicap.

Par ailleurs, la Ville entretient un dialogue de gestion étroit avec les principales associations bénéficiaires d'un financement municipal, notamment celles qui reçoivent plus de 23 000 €. Il permet, au-delà de la simple analyse de la situation financière de chaque structure, un échange sur le contenu des actions qui sont établies dans les conventions, et une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées.

Il convient également de préciser que la Ville met à disposition des locaux municipaux à titre gratuit pour près de 70 associations bayonnaises.

Pour mémoire, il a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 8 février 2024 (délibération n°DE-2024-035), une première attribution de subventions permettant de

soutenir les structures dont la trésorerie est la plus fragile, pour un montant total de 482 000 € répartis comme suit :

- Culture, patrimoine et politique linguistique : 100 000 € ;
- Enfance, jeunesse et éducation : 35 000 € ;
- Sports : 292 000 € ;
- Commerce : 30 000 € ;
- Autre : 25 000 €.

La présente délibération a vocation à compléter ce dispositif. Elle attribue un montant de subventions de 2 793 828 €, selon le détail figurant en annexe, et se résumant ainsi par domaine d'intervention :

- Action éducative et solidarités : 1 393 557 € ;
- Culture, patrimoine et politique linguistique : 528 170 € dont 166 946 € pour l'EPCC du Sud-Aquitain ;
- Animation événementiel : 7 500 € ;
- Sport pour tous et loisirs : 486 100 € ;
- Lutte contre les discriminations et l'égalité des droits, handicap : 23 500 € ;
- Tourisme et Commerce : 284 000 € ;
- Autres : 71 000 €.

Pour les établissements scolaires bayonnais du second degré, publics et privés, il est proposé de reconduire le principe d'une aide maximale de 750 € par établissement pour l'organisation de voyages éducatifs, à charge pour le chef d'établissement de répartir, le cas échéant, cette attribution entre les différents projets présentés. Un crédit de 4 500 € est prévu à cet effet au budget.

Le montant total des subventions voté au titre de l'année 2024 à ce jour, s'élève donc à 3 275 828 €.

Il est rappelé qu'en application de la loi du 12 avril 2000, une convention doit obligatoirement intervenir avec les associations bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, précisant notamment l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux établissements scolaires bayonnais du second degré publics et privés et aux établissements publics tels que précisés ci-dessus et tels que figurant dans le tableau ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement, ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

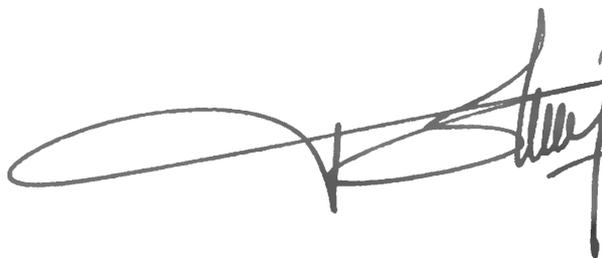
Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention : 2, M. ABADIE, M. BERGE

Non-participation au vote : 2, M. SEVILLA, Mme HERRERA LANDA

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Par déléguation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Voté le 08 02 2024	Voté le 28 03 2024	Total voté 2024
-----------------------	-----------------------	--------------------

Subventions attribuées DCM du 28 mars 2024

1. Action éducative et Solidarités

Enseignement

201 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
APEL Pays Basque Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre	Fonctionnement		500	500
Association pour l'Enseignement aux Enfants Malades AEEM	Fonctionnement		500	500
Euskal Haziak	Fonctionnement		500	500
FCPE 64	Fonctionnement		500	500
Integrazio Batzordea	Fonctionnement		500	500
La Prévention routière	Fonctionnement		1 300	1 300
Total			3 800	3 800

221 Enseignement du second degré

Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
Voyages éducatifs (750 € par établissement scolaire par an)	Voyages scolaires		4 500	4 500

311 Politique linguistique

Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
Herri Urrats	Fonctionnement		20 000	20 000

Jeunesse

331 Centres de loisirs

Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
Patronage laïque des petits Bayonnais	Fonctionnement		356 997	356 997
Uda Leku	Fonctionnement	15 000	35 000	50 000
Total		15 000	391 997	406 997

338 Autres activités pour les jeunes

Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
Association La Ferme de Loustaounaou	Fonctionnement		3 500	3 500
Club Léo Lagrange	Fonctionnement		8 100	8 100
Collectif des habitants Caradoc, Sainte-Croix, Grand Basque	Fonctionnement		700	700
Confédération Syndicale des Familles CSF	Fonctionnement		3 000	3 000
Gadjé voyageurs 64 AGV64	Fonctionnement		10 450	10 450
Maison de la Vie Citoyenne Bayonne centre-ville	Fonctionnement		187 190	187 190
Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne	Fonctionnement		192 800	192 800
Provisions soutien initiatives au quartier du Polo Beyris	Exceptionnelle		50 000	50 000
Saint-Esprit sur le Pont	Fonctionnement		500	500
Total			456 240	456 240

Santé et action sociale

424 Actions en faveur des personnes en difficulté

Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
ATD Quart monde	Fonctionnement		500	500
Atherbéa (fonctionnement point accueil jour)	Fonctionnement		21 200	21 200
Atherbéa Dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2024/2025	Dispositif hivernal d'hébergement d'urgence		9 335	9 335
Atherbéa	PRE Programme de Réussite Educative		2 000	2 000
Banque alimentaire de Bayonne et du Pays Basque	Fonctionnement		12 550	12 550
Croix-Rouge française	Fonctionnement		3 000	3 000
Diakité	Fonctionnement		2 500	2 500
Etorkinekin	Fonctionnement		1 500	1 500
Les Restos du cœur 64	Fonctionnement		500	500
Ordre de Malte	Investissement		5 000	5 000
Point accueil jour	Fonctionnement		500	500
Secours catholique	Fonctionnement		3 000	3 000
SOS Familles Emmaüs Bayonne	Fonctionnement		500	500
Toit pour tous	Fonctionnement		2 000	2 000
Total			64 085	64 085

428 Autres interventions à caractère social

Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
--------------	-------	---------	---------	---------

Alliance 64, jusqu'au bout accompagner la vie	Fonctionnement		1 500	1 500
Infodroits	Permanences 3 fois/ semaine à l'ESCM		2 000	2 000
La Cimade	Fonctionnement		1 000	1 000
Prisac Adour	Fonctionnement		1 500	1 500
Total			6 000	6 000

4221 Petite enfance Crèches et garderies				
Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques	Co-financement de la crèche Pirouette		205 319	205 319
Caminante - Le Trait d'Union	Fonctionnement		11 795	11 795
Caminante - Le Trait d'Union	PRE Programme de Réussite Educative		2 000	2 000
Céleste	Fonctionnement		46 871	46 871
Espace parents enfants Crèche Babinou	Fonctionnement		39 000	39 000
L'Arche de Noé	Fonctionnement	20 000	63 000	83 000
Luma Baiona	Fonctionnement		36 500	36 500
Total		20 000	404 485	424 485

Autres				
61 Interventions économiques				
Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
Mission locale Pays basque	Dispositif d'insertion professionnelle "Beti Lan" 2024		38 950	38 950
Total			38 950	38 950

024 Aide aux associations				
Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
Bake bidéa	Fonctionnement		500	500
Groupement Unique des Anciens Combattants GUAC	Fonctionnement		3 000	3 000
Total			3 500	3 500

Total : Action éducative et Solidarités		35 000	1 393 557	1 428 557
--	--	---------------	------------------	------------------

2. Culture, Patrimoine et Politique Linguistique				
311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles				
Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
Académia Gascona de Baiona	Fonctionnement		1 000	1 000
Académie internationale de musique Maurice Ravel Musique en côte basque	Aide au projet		5 000	5 000
Aci Gasconha	Fonctionnement		1 100	1 100
AEK	Exceptionnelle		5 000	5 000
Baiona Banda	Fonctionnement		2 500	2 500
Baionako Gau Eskola	Fonctionnement		6 300	6 300
Baionako Olentzero	Aide au projet		1 000	1 000
Bayonne centre ancien	Fonctionnement		3 420	3 420
Bilaka	Fonctionnement	6 000	14 000	20 000
Centre récréatif et culturel espagnol	Aide au projet		2 000	2 000
Chœur Bayonne Pays Basque	Fonctionnement		30 000	30 000
Club sportif et des loisirs Chimère	Fonctionnement		2 000	2 000
Compagnie Illicite Bayonne	Fonctionnement	15 000	15 000	30 000
Herria	Fonctionnement		500	500
Entzun Ikus Gure Irratia	Fonctionnement		500	500
Erro Bat Chœurs et ballets basques	Fonctionnement		1 500	1 500
Euskal Babel	Fonctionnement		500	500
Euskal Konfederazioa	Fonctionnement		500	500
Euskaltzaindia Académie de la langue basque	Fonctionnement		1 500	1 500
Eusko Ikaskuntza Société d'études basques	Fonctionnement		6 300	6 300
Ezin Haseak	Fonctionnement		7 000	7 000
Galerie des Corsaires (Collectif d'Expression Artistique)	Fonctionnement		3 325	3 325
Haizebegi (Munduko musiken etxea)	Aide au projet		7 000	7 000
Harmonie bayonnaise	Fonctionnement		20 200	20 200
La Compagnie Maritzuli	Aide au projet		10 000	10 000
La Locomotive	Fonctionnement	20 000	20 000	40 000
Le Second jeudi	Fonctionnement		1 500	1 500
Libreplume	Fonctionnement		3 000	3 000

Libreplume	Aide au projet		1 500	1 500
Maison des lycéens - lycée René Cassin	Fonctionnement		1 000	1 000
Orai Bat	Fonctionnement		10 000	10 000
Oreka Les arts du cirque	Fonctionnement	10 000	4 000	14 000
Praxis	Fonctionnement	12 000	23 000	35 000
Praxis Festival Points de vue	Aide au projet		35 000	35 000
Pusa Taldea	Fonctionnement		250	250
Société des Amis du musée basque	Fonctionnement		2 180	2 180
Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne SSLA	Fonctionnement		6 300	6 300
Tuntuna	Aide au projet		1 000	1 000
Udazken'art	Aide au projet		1 500	1 500
Université du Temps Libre de Bayonne	Fonctionnement		3 800	3 800
Total		63 000	261 175	324 175

316	Théâtres et spectacles vivants				
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
	Cie Entre les gouttes	Fonctionnement		4 000	4 000
	Compagnie Contrechamp	Aide au projet		1 500	1 500
	Lézards qui bougent	Fonctionnement		15 000	15 000
	Mecanica	Fonctionnement		1 000	1 000
	Nanoua	Fonctionnement		3 000	3 000
	Total			24 500	24 500

317	Cinéma et autres salles de spectacles				
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
	Cinéma et Cultures (Atalante)	Fonctionnement	25 000	46 250	71 250
	Quartier Latin (Luna Negra)	Fonctionnement	12 000	29 300	41 300
	Total		37 000	75 550	112 550

Total : Culture, Patrimoine et Politique Linguistique		100 000	361 225	461 225
--	--	----------------	----------------	----------------

23	Animation événementiel				
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
	Le Basque et la plume	Aide au projet		7 500	7 500

3. Sports pour tous et loisirs

30	Sports pour tous et loisirs				
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant	Montant
	Associations scolaires UNSS	Provisions		1 000	1 000
	Art Emotion	Fonctionnement		800	800
	Azkar full contact	Fonctionnement		1 000	1 000
	ASPTT	Fonctionnement		5 500	5 500
	Association Sportive Bayonnaise ASB	Fonctionnement		67 000	67 000
	Association Sports et Loisirs du Polo Beyris (ASL)	Fonctionnement		500	500
	Aviron Bayonnais Club Omnisports	Fonctionnement	150 000	152 000	302 000
	Aviron Bayonnais Football club	Fonctionnement	65 000	62 000	127 000
	Aviron Bayonnais Rugby	Fonctionnement	62 000	63 000	125 000
	Baiona football club	Fonctionnement		800	800
	Bayonne badminton club	Fonctionnement		1 000	1 000
	Club Olympique Bayonnais COB	Fonctionnement		33 500	33 500
	Club sportif et des loisirs Chimère	Fonctionnement		1 000	1 000
	Corps à cœur	Fonctionnement		800	800
	Euskal Arrauak Baiona	Fonctionnement		800	800
	Euskal rando	Fonctionnement		500	500
	Handisport Pays basque	Fonctionnement		1 700	1 700
	Handisurf	Fonctionnement		1 300	1 300
	Judo Club Côte Basque	Fonctionnement		1 500	1 500
	La Vigilante	Fonctionnement		3 200	3 200
	Les Croisés de Saint-André	Fonctionnement	15 000	18 000	33 000
	Les Pottoks	Fonctionnement		1 000	1 000
	Olagarroa sport adapté	Fonctionnement		1 400	1 400
	Rail bayonnais	Fonctionnement		800	800
	Société Nautique de Bayonne	Fonctionnement		65 000	65 000

The Bay	Fonctionnement		1 000	1 000
Total : Sports pour tous et loisirs		292 000	486 100	778 100

4. Lutte contre les discriminations. Egalité des droits. Handicap

412	Prévention et éducation pour la santé			
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant
	Association des volontaires du sang de Bayonne	Fonctionnement	500	500
	Entraid'Addict 64	Fonctionnement	500	500
	Total		1 000	1 000

4212	Aides à la famille			
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant
	CIDFF64 (AEFH64)	Fonctionnement	2 000	2 000
	Mouvement français pour le planning familial Le planning familial 64 MFPF	Fonctionnement	3 000	3 000
	Total		5 000	5 000

425	Services à caractère social pour personnes handicapées			
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant
	France Handicap APF	Fonctionnement	3 000	3 000
	Association Fraternelle des aveugles	Fonctionnement	500	500
	Handiplage	Fonctionnement	500	500
	Chrysalide	Fonctionnement	3 700	3 700
	Club sportif et des loisirs Chimère section Handi surf	Fonctionnement	1 500	1 500
	Elkarlana Lagunak	Fonctionnement	3 000	3 000
	Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles et des malvoyants	Fonctionnement	3 000	3 000
	Total		15 200	15 200

428	Autres interventions sociales			
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant
	Les Bascos/Euskal	Fonctionnement	1 500	1 500
	Les Blouses roses	Fonctionnement	500	500
	Société de Saint-Vincent-de-Paul	Fonctionnement	300	300
	Total		2 300	2 300

Total : Lutte contre les discriminations. Egalité des droits. Handicap.			23 500	23 500
--	--	--	---------------	---------------

5. Tourisme et Commerce

Economie et Tourisme

632	Aides au commerce			
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant
	Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne	Fonctionnement	30 000	89 000

633	Développement touristique			
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant
	Office de Tourisme de Bayonne	Fonctionnement		195 000

Total : Tourisme et Commerce			30 000	284 000
-------------------------------------	--	--	---------------	----------------

6. Autres subventions

020	Administration générale de la collectivité			
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant
	Comité d'action sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne	Fonctionnement	25 000	67 000

Environnement

76	Préservation du patrimoine naturel			
	Bénéficiaire	Objet	Montant	Montant
	Val d'Adour maritime	Fonctionnement	1 000	1 000
	Réserves Naturelles de France	Fonctionnement	1 000	1 000
	OISO	Fonctionnement	2 000	2 000
	Total		4 000	4 000

Accusé de réception en préfecture
 064-216401026-20240328-24_08500-DE
 Date de télétransmission : 05/04/2024
 Date de réception préfecture : 05/04/2024

Total Autres subventions

25 000	71 000	96 000
-------------------	-------------------	-------------------

Total Général

482 000	2 626 882	3 108 882
----------------	------------------	------------------

316 Subvention aux Etablissements publics locaux

Bénéficiaire		Objet	Montant	Montant	Montant
EPCC du Sud-Aquitain (Compte 657381)		Loyers 2024 Tthéâtre et réserves		165 704	165 704
		Solde loyers 2023 (Théâtre)		1 242	1 242
				166 946	166 946

482 000	2 793 828	3 275 828
----------------	------------------	------------------

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR COMPENSATION DE LOYERS 2024 ENTRE LA VILLE DE BAYONNE ET L'EPCC du SUD-AQUITAIN

Entre les soussignés :

La Ville de Bayonne, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville au 1, avenue Maréchal Leclerc à Bayonne (64100),
Représentée par son maire, Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil municipal en date du, 28 mars 2024.

D'une part,

L'Etablissement Public De Coopération Culturelle du Sud-Aquitain (dit l'EPCC), dont le siège est situé au 1, Rue Edouard Ducéré à Bayonne (64100),
Représenté par son directeur, Monsieur Damien GODET, habilité aux fins des présentes par la délibération n° 2018017 du 19 décembre 2018 et reçue en Préfecture le 20 décembre 2018,

D'autre part.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit

Article 1^{er} - Objet de la Convention

La Ville de Bayonne met à disposition de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitain, le théâtre situé place la Liberté ainsi que des locaux de stockage rue Alfred Boulant. A ce titre, le loyer dû pour 2024 se répartit comme suit :

- Théâtre Michel Portal : 147 105.32 € HT avant revalorisation au 01 octobre 2024 ;
- Locaux Alfred Boulant : 17 311.14 € HT net de TVA suite à la revalorisation au 01 février 2024 ;

L'échéancier prévisionnel des loyers est le suivant :

Echéancier loyers 2024		
	Théâtre HT	Alfred Boulant TTC
Trimestre I	36 776,33 €	4 165,32 €
Trimestre II	36 776,33 €	4 381,94 €
Trimestre III	36 776,33 €	4 381,94 €
Trimestre IV	36 776.33 €	4 381,94 €
Total annuel	147 105.32 €	17 311,14 €

La révision du loyer 2023 du Théâtre pour le quatrième trimestre n'a pas tenu compte de la revalorisation annuelle. Il apparaît donc qu'un solde de 1 241,71 HT n'a pas été versé à l'EPCC. Il fera l'objet d'un mandatement unique.

Par la présente convention, la Ville de Bayonne renouvelle son soutien financier à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud Aquitain pour compenser le paiement des loyers versés au titre de l'année 2024.

Article 2 – Montant de la subvention

Pour l'année 2024, la Ville de Bayonne contribue financièrement aux loyers de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitain définis en article 1 pour un montant prévisionnel de 164 416.46 € (hors solde 2023 de 1 241,71 HT). Ce montant sera ajusté en octobre 2024 avec la revalorisation du loyer du Théâtre.

Article 3 – Modalités de versement de la subvention

La Ville procédera au versement de la subvention selon le calendrier suivant :

- Un acompte de 25% en avril ;
- Un acompte de 50% en juin ;
- Un solde de 25% en décembre.

Article 4 – Obligations

Les parties s'engagent à effectuer les versements aux dates prévues par la présente convention.

Article 5 – Durée de la convention

La convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2024.

Article 6 – Règlement des litiges.

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal administratif de Pau.

Fait à Bayonne, le 2 avril 2024

**Le Directeur de L'EPCC,
Damien GODET**

**Le Maire de Bayonne
Jean-René ETCHEGARAY**

AVENANT N° III A LA CONVENTION DE PARTICIPATION TRIENNALE
ANNEES 2022 – 2023 – 2024

Entre les soussignés :

La Ville de Bayonne représentée par son Maire, M. Jean-René Etchegaray, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024,
D'une part,

Le Comité d'Action Sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne, association Loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Bayonne le 15 Mai 1973, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville de Bayonne, crée et gère des actions sociales et de loisirs en faveur de ses membres, représenté par Mme Elisabeth Herbille, sa présidente en exercice,
D'autre part,

Préambule

Lors du conseil municipal du 21 juillet 2022, il a été signé une convention couvrant les années 2022 à 2024, le 11 août 2022, entre la Ville de Bayonne et le Comité d'Action Sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne.
Selon ses termes, le versement de la subvention totale est soumis à la signature d'un avenant annuel.

Article I – Objet de l'avenant

Lors du conseil municipal du 08 février 2024, une première subvention de 25 000 € a été votée en faveur du Comité d'Action Sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne. L'objet de cet avenant est l'attribution d'une seconde subvention de 67 000 € au bénéfice du Comité d'Action Sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne. Ce qui porte le montant total voté pour 2024 à la somme de 92 000 €.

Article II – Contribution financière et modalités de versement

Cette subvention sera versée en une fois à la signature de l'avenant.

Article III – Durée de l'avenant

L'avenant est conclu pour l'année 2024.

Article IV – Résiliation de l'avenant

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent avenant, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'autre partie.

Article V – Recours

Tout litige résultant de l'exécution du présent avenant est du ressort du tribunal administratif de Pau.

Fait à Bayonne, le 02 avril 2024

La Présidente de l'Association,
Elisabeth Herbille

Le Maire de Bayonne,
Jean René Etchegaray